

Carros : le Bec de l'Estéron, solution pour Primagaz ?

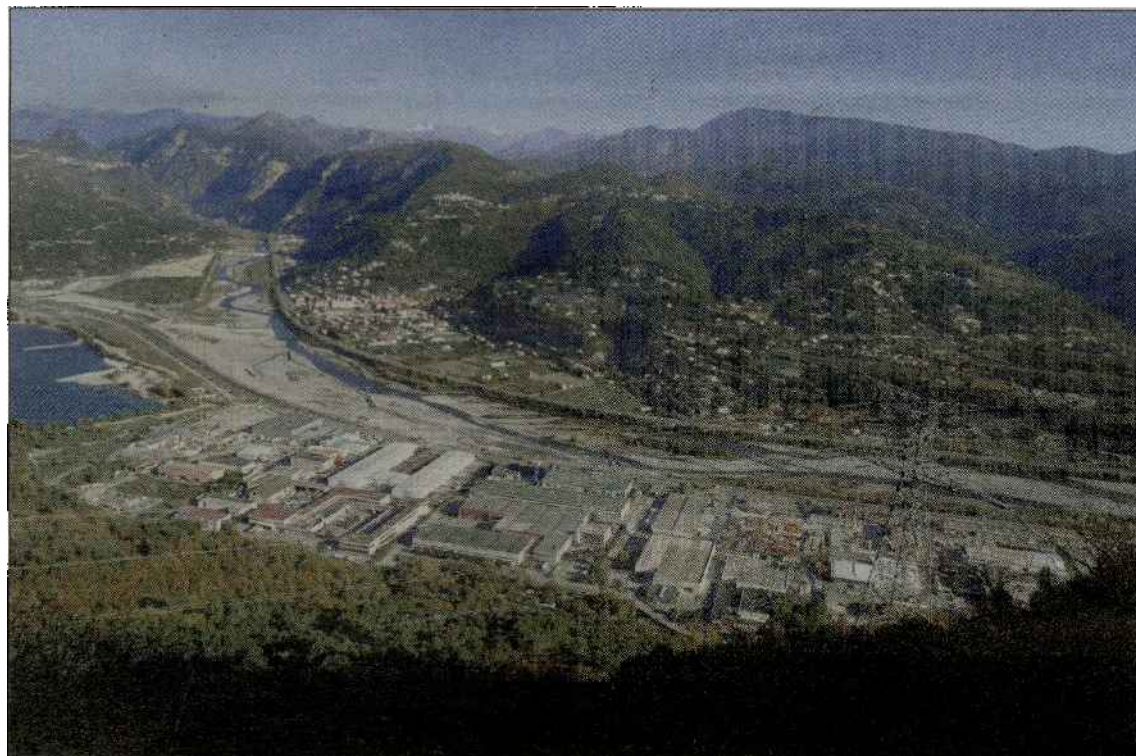
Jean-Raymond Vinciguerra suggère ce site pour y transférer le dépôt-vrac. L'élu écologiste redoute, en cas de fermeture du site, une dispersion d'installations concurrentes

Éviter l'ouverture du dépôt-vrac Primagaz de 49 tonnes à Malaussène, en alternative au dépôt actuel de 200 t de Carros (*Nice-Matin* d'hier) ?

Cela semble possible à Jean-Raymond Vinciguerra. À la veille de la journée d'action contre le projet, demain à Malaussène⁽¹⁾, le conseiller départemental écologiste rappelle une suggestion qu'il a déjà soumise à ses collègues : le transfert du dépôt collectif de 200 t de Primagaz sur les casiers du Bec de l'Estéron, à Gilette. Au bout de la RM 6202 bis, juste en face de l'usine de la Mesta, entreprise classée Seveso. Un site dont le conseil départemental est propriétaire.

Cette solution irait dans le sens des hypothèses envisagées par deux de ses collègues au Département : le député Charles-Ange Ginesy et le maire de Carros Charles Scibetta. Fin septembre, le dépôt de la Grave sera soumis aux mesures très coûteuses d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

À la tête des trente-quatre communes qui ont voté une motion hostile au transfert



Au premier plan la zone industrielle de Carros-Le Broc, à gauche, le Bec de l'Estéron, à l'embouchure entre la rivière et le Var.

(Photo archives Philippe Lambert)

à Malaussène, Charles-Ange Ginesy prône la recherche d'une solution d'accueil à proximité du dépôt actuel. Charles Scibetta, affirme, lui, avoir cherché, mais en être arrivé à la conclusion

qu'aucun terrain ne s'y prêterait dans le secteur.

D'autres dépôts vrac de la concurrence ?

«Le Bec de l'Estéron pourrait accueillir ce stockage de

200 t, cette fois correctement sécurisé par un PPRT. Cela éviterait une multiplication des sites de 49 t dans le haut pays : le dépôt de Carros est géré par Primagaz mais il est collectif. La concurrence qui,

pour l'instant, stocke à La Grave serait sans doute tentée de faire la même démarche. Limiter les dépôts à 49 t permet d'échapper aux PPRT bientôt obligatoires, et d'éviter le régime d'autorisation

avec enquête publique. Une simple déclaration suffit...»

Les galets en compensation du Min ?

Un écueil à cette suggestion : le département, qui est donc propriétaire, s'y refusé. Il destine le Bec de l'Estéron à servir de compensation agricole aux terres fertiles de la Baronne à La Gaude où seront construits le futur Marché d'intérêt national et le Créat (Centre de recherches économiques actions techniques)⁽²⁾.

« Nous pourrions pourtant ainsi sortir d'une situation grotesque, résume Jean-Raymond Vinciguerra. On veut installer à Malaussène, qui souhaite protéger sa vocation agricole, un site industriel qui, à 1 tonne près, relève d'une autorisation au titre des installations classées. Et on prétend dédier à l'agriculture un champ de cailloux au Bec de l'Estéron... »

VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr

(1) À partir de 10 heures au quartier l'Ablé.

(2) Délibération du 13 décembre 2013. Elle a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif, rejeté sur la forme.